N° 2400 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 11 Mars 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 6 fr. 50 — Un an, 25 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

(Abonnement continue sauf avis contraire)

L'ESCLAVE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

L'ARMÉE

Les questions concernant l'armée sont de celles qui passionnent le plus l'opinion publique, et à ce titre le débat qui se déroule depuis trois jours à la Chambre est suivi avec la plus anxieuse attention par tous les Français.

M. Jules Roche est venu jeter un cri d'alarme. Il a établi un parallèle entre l'armée française et l'armée allemande, et il a constatée que les effectifs permanents de l'Allemagne dépassent de 120,000 hommes les effectifs français, en même temps que le budget annuel de la guerre est, chez nos redoutables voisins, de 90 millions plus élevés que le nôtre.

Ce véritable coup de clairon, résonnant tout à coup aux quatre coins du pays, a provoqué parmi nos patriotiques populations une pénible émotion.

Après s'être saignée aux quatre veines, pour assurer le relèvement et la puissance de son armée, après avoir consenti sans hésitation les plus lourds sacrifices pour subvenir aux dépenses chaque jour plus considérables que nécessite la préparation de la guerre moderne, la France avait confiance que ses forces, reconstituées, la mettaient en état de regarder en face son cruel ennemi d'au-delà des Vosges, et d'attendre, sans provocation et sans forfanterie, mais en pleine sérénité, les graves éventualités de l'avenir.

Les révélations de M. Jules Roche ont brutalement jeté quelque trouble dans cette patriotique quiétude.

Un point d'interrogation se pose, douloureux et angoissant : sommes-nous prêts ? Pouvons-nous compter que si la Patrie était menacée, notre armée, notre armement, l'intendance et les munitions, le commandement et la mobilisation, que tout ce vaste organisme, prix de tant d'efforts et de tant de sacrifices, fonctionnerait avec la même efficacité et la même puissance que l'organisme allemand ?

Sommes-nous de forces égales à celles de nos adversaires? Notre organisation, notre discipline, nos généraux valent-ils les leurs ?

La réponse alarmante qu'a faite M. Jules Roche à ces poignantes questions est sans doute empreinte d'un pessimisme excessif. *Et M. Cavaignac*, d'abord, M. le ministre de la guerre, ensuite, lui ont opposé des déclarations plus réconfortantes et plus rassurantes.

Le débat n'en reste pas moins ouvert, non seulement à la Chambre, mais encore et surtout dans le cœur de tous les patriotes.

Notre organisation militaire a évidemment subi depuis quelques années un temps d'arrêt. Sous l'influence des difficultés budgétaires, les ressources mises à la disposition du ministre de la guerre ont été restreintes, pendant que le budget militaire de l'Allemagne continuait de grossir. Et nous avons aujourd'hui à rattraper l'avance gagnée par nos ennemis.

Le gouvernement, le ministre, le conseil supérieur de la guerre, s'y emploieront de leur mieux : ils l'ont énergiquement proclamé. Mais ce ne sera pas sans imposer au pays de nouvelles charges, alors qu'il serait possible, de l'avis des hommes les plus compétents eux-mêmes, de trouver des économies considérables dans notre énorme budget de la guerre, et cela par la simple suppression du « collage », par la simplification des services, par la diminution de la paperasserie, et surtout par un emploi plus judicieux et plus sévèrement contrôlé des millions dépensés.

Au milieu de cette discussion si palpitante et si grave, les socialistes sont venus apporter leurs utopies internationalistes et leurs décevantes chimères.

M. Paschal Grousset, M. Vaillant, M. Jaurès ont prêché, du haut de la tribune française, à la face de l'Allemagne attentive, l'abolition des armées permanentes et l'organisation de la nation armée, comme si l'armée française n'était pas aujourd'hui constituée par tous les enfants de la France, par toute la nation.

Comme toute la phraséologie redondante des orateurs socialistes sonnait faux, à cette heure où l'Europe entière, armée jusqu'aux dents, attend inquiète et menaçante le signal, peut-être prochain, hélas ! des épouvantables déchirements !

L'amour de l'humanité, la fraternité des peuples, la réconciliation des nations, grandes phrases, mots sonores, dont s'enpayaient comme toujours les socialistes, mais qui risqueraient, si nous nous endormions, de nous réserver de terribles déceptions.

Le socialisme, qui est une panacée universelle, guérira l'humanité du fléau de la guerre, nous a harmonieusement chanté M. Jaurès. A supposer que l'avènement du socialisme produise ce miracle, quand arrivera-t-il ? Quand l'Allemagne elle-même, qui a conçu et jeté dans le monde l'idée de la société collectiviste, prêchera-t-elle d'exemple et appliquera-t-elle sa conception sociale ?

Quand ? Nous le demandons aux socialistes eux-mêmes ?

Nos pères avaient embrassé avec ardeur d'à peu près semblables utopies? Ils chantaient aussi la fraternité humaine, et saluaient de leurs généreuses espérances le triomphe qu'ils croyaient prochain de la République universelle !

Vingt années d'oppression, l'écrasement de la patrie, le démembrement, ont depuis lor... apporté aux républicains de France leurs tragiques enseignements.

Ils n'ont rien abandonné, certes, des idées généreuses et chaleureuses qui sont la caractéristique de notre race et qui ont tant influé sur notre destinée. Ils réservent leurs sympathies et leur aide, s'il est possible, pour les bonnes causes, pour les opprimés, pour les vaincus. Ils rêvent en un avenir de justice universelle, de paix, de concorde et de fraternité humaines.

Mais c'est là l'avenir, et un avenir lointain et à peine entrevu.

Ils songent d'abord au présent. Et le présent, c'est la sécurité et la grandeur de la Patrie !

Que les socialistes ne viennent donc pas, par leurs théories dissolvantes, porter la désagrégation et la faiblesse dans notre armée, espoir suprême et sauvegarde sacrée de la patrie française.

Qu'ils n'essaient pas de jeter la suspicion dans ses rangs, d'ébranler sa discipline, de la livrer aux funestes discordes de la politique.

L'armée, c'est son honneur et sa force, plane au-dessus de nos divisions et de nos misérables querelles. Dans ses rangs, le républicain, le monarchiste, le clérical, le socialiste, ennemis la veille, marchent côte à côte, frères d'armes unis dans une exaltation commune pour la défense du pays.

L'armée, c'est l'exécutrice fidèle de la loi. Elle n'a point à devenir socialiste, comme vous le voudriez, M. Jaurès, mais à rester l'armée tout court. Et si d'aventure, la volonté populaire vous portait jamais, vous et vos amis, à la tête de la République, c'est à vous que l'armée obéirait.

Voilà ce qu'est l'armée française. Voilà ce qu'est son devoir. Et vous pouvez comprendre maintenant, quel retentissement douloureux aura près d'elle, et auprès de tous les patriotes, vos attaques, vos suspicions, et vos démoralisatrices excitations.

Georges ROBERT.

La date de l'Exercice Financier

On a annoncé que le gouvernement avait l'intention de reporter au 1er juillet l'ouverture de l'exercice fin mai.

Les renouvellements de la Chambre devant avoir lieu dorénavant au mois de mai, si le point de départ de l'année financière était fixé au 1er janvier, le dernier budget de la législature devrait être voté en quatre mois.

Cette situation créerait des difficultés dont le gouvernement a dû se préoccuper. La question a ce moment à l'étude, mais aucune décision n'a été prise.

UNE AFFAIRE DE VIREMENTS

Nous avons dit dans notre numéro d'hier que M. Legludic, député, rapporteur de la Commission de révision de la comptée, avait fait ... à son collègue ... les différences constatées dans l'emploi du crédit de 50,000 francs destiné au transfert des cendres de Lazare Carnot.

A ce sujet, un de nos confrères est allé interviewer M. Legludic, et voici ce que ce dernier nous raconte :

*

Voici les faits dans toute leur simplicité :

« En 1889, le gouvernement demanda à la Chambre un crédit de 50,000 francs pour la translation des cendres de Lazare Carnot de Magdebourg au Panthéon. La Chambre vota sans protestation, bien que pour beaucoup le crédit parut exessif.

« Or, il résulte des comptes qui m'ont été soumis que sur les 50,000 francs votés, 15,000 seulement ont été dépensés. Il n'est ... juste et loyal de déclarer que les 35,000 restants ont fait honnêtement retour au Trésor.

« Mais les 35,000 francs de dépenses évoquées n'ont pas été faites pour la translation. C'est à peine si 14,000 fr. ont été dépensés pour cela. Le gouvernement d'alors a ... fait un virement de plus de 20,000 fr.

« Cette somme a été transformée en gratifications qui ont été données au gros person... du ministère de l'Intérieur et de la préfecture de la Seine. Si encore ces gratifications étaient spéciales aux bureaux qui se sont mêlés de près ou de loin du transfert des cendres de Carnot, ou si mieux encore les gratifications étaient étendues à tout le personnel, supérieur ou inférieur, peut-être pourrait-on plaider les circonstances atténuantes.

« Malheureusement, il n'en est rien. Tandis que je trouve dans mon dossier des notes de tapissiers, qui ne dépassent pas quinze fr., en revanche tous les chefs et sous-chefs de bureaux du ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de la Seine ont reçu des gratifications variant entre 500 et 300 francs.

« Le virement est très irrégulier, d'autant que le ministère de l'Intérieur a un chapitre spécial de gratifications très chargé. Je ne peux vous en dire plus long, car je ne veux pas dévoiler à la presse des notes importantes que doivent seuls connaître mes collègues. Vos lecteurs en sauront d'ailleurs assez pour commenter la singulière pratique des gouvernements qui considèrent que tout crédit voté doit être dépensé de quelque façon que ce soit ».

La rapport de M. Legludic va être très prochainement remis sur le bureau de la Chambre. On peut s'attendre à une séance orageuse.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 9 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

L'expédition de Madagascar

Les ministres de la guerre et de la marine ont fait connaître au Conseil l'état des préparatifs faits en vue de l'expédition de Madagascar. Les transports d'effectifs se font dans d'excellentes conditions. Le Conseil a constaté que les engagements pris à l'heure actuelle permettent de n'y avoir que pour la durée prévue de l'expédition les dépenses n'excédant pas les crédits votés par le Parlement.

La remise des drapeaux

Le président de la République a fait connaître qu'il se rendrait à Sathonay pour remettre les drapeaux aux régiments en formation pour l'expédition de Madagascar.

Colonies

Le ministre des colonies a fait signer un décret aux termes duquel M. Roume, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé directeur des affaires politiques et commerciales au ministère des colonies, en remplacement de M. Lagrange, qui, sur sa demande, le gouvernement d'Obock.

En vertu d'un autre décret, M. Delonclé, sous-directeur au ministère des colonies, est nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat.

CHAMBRE

Séance de 9 mars

La séance est ouverte à une heure 1/2, sous la présidence de M. Etienne, vice-président.

LES FRAUDES DE TOULOUSE

M. le vicomte d'Hugues. — Je regrette de n'avoir pas eu à ce moment-ci de lettre du garde des sceaux demandant la communication du dossier relatif aux élections de Toulouse en 1889.

Je ne connaissais pas l'affaire qu'à vous expliquer sur la proclamation.

M. d'Hugues. — Dans ce cas, je regrette infiniment que la lettre de M. le garde des sceaux ait été lue au moment même où il n'y avait personne ici.

M. le Président. — L'incident est clos et le procès-verbal est adopté.

BUDGET DE LA GUERRE

M. Bizouard-Bert fait de longues observations sur la qualité des cuirs dont ils qu'on ne devra s'approvisionner que dans les usines françaises.

M. le ministre de la Guerre répond en quelques mots.

Le chapitre 34 est adopté.

Les lits militaires

M. Pelletan. — Sur le chapitre 35 (lits militaires) je constate que 1885, la dépense par tête de lit a augmenté de 31 0/0.

Y a-t-il eu amélioration équivalente ? Non.

La cause de l'augmentation « taille-ra, elle est dans un contrat onéreux que subit l'Etat et qu'il doit subir longtemps encore. C'est deux millions qu'il en coûte par an à l'Etat pour être complaisant envers la Compagnie des lits militaires.

Ainsi, les soldats apprêtés à collaborer à la fête du travail le 1er mai (Rires à l'extrême gauche) partagent le lit des soldats de la garnison de Paris. Un couche sur le matelas, l'autre sur la paillasse. La compagnie a décrié que ce détournement détériorait son matériel et a obtenu du gouvernement une indemnité supérieure au prix de location du lit. (Rires).

La location d'un lit militaire coûte 22 centimes et on paie 1 franc pour avoir le droit de le défaire.

Ce n'est pas tout. La Compagnie organise la fraude au préjudice de l'Etat en achetant des mieux-disants employés. On a été sévère pour les corrupteurs, on devrait l'être pour les corrupteurs, bien autrement coupables, eux qui sont riches et organisent professionnellement la concussion en exploitant la misère des petits. (Applaudissements...)

La Compagnie des lits militaires a gagné à l'Etat des centaines de millions lucratives : elle réussit — et l'orateur l'établit par des exemples — à les diminuer, grâce à des sous-traités passés de la main à la main aux employés de l'Etat. La fraude est inégale à ses ... et cherche à les coudoyer ... nouvelles victimes. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Le Hérissé. — Les agents de la Compagnie qui se vantent de ces actes peuvent très bien avoir mis dans leur poche l'argent qu'ils prétendent avoir versé ... à un agent du gouvernement. (Très bien au centre).

M. Camille Pelletan. — Oui, qu'il en soit, l'intérêt de la Fraude de la Compagnie est évident, et je demande au gouvernement ce qu'il compte faire pour le faire cesser. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le ministre de la guerre. — Un des faits signalés par M. Pelletan est exact. Un employé subalterne a reçu une gratification. La faute est grave, mais le coupable est encore bien plus coupable. (Applaudissements).

En tous cas, les faits signalés par M. Pelletan seront soumis à une enquête.

Les chapitres 35 à 38 sont adoptés.

Sur le chapitre 37, M. de Montfort adresse au ministre une question concernant les hommes qui ont été mis à la disposition du Sénat pour n'avoir pas fait valoir en temps utile devant le conseil de révision les causes de dispense qu'ils peuvent invoquer.

Il y a urgence à trancher la question le plus tôt possible (Très bien).

M. le général Zurlinden. — Il serait difficile de régler la question par un décret ou une circulaire. Il est un projet de loi, ce projet sera étudié très prochainement (Très bien).

M. Piéton rappelle qu'il a déposé une proposition dans ce sens.

Le chapitre 37 est adopté.

Les agents douaniers et forestiers

M. Méséléres adresse au ministre une prière en faveur des agents douaniers et forestiers qui ont un rôle considérable à jouer en ces de mobilisation. Il y a lieu d'insister auprès des compagnies pour qu'ils obtiennent le quart de la paie militaire. (Très bien).

M. le Ministre promet d'étudier la question avec le plus grand intérêt (Très bien).

M. Gauthier (du Clagny), demande qu'on remédie à la date des appels des réservistes qui auront à faire des périodes de 28 jours en avril et mai. Les trois ou quatre semaines qui seront dans une telle mesure à cause des nombreux chômages qui se sont produits cet hiver.

M. le Ministre promet de donner des instructions dans ce sens.

Question sur la révocation d'un officier de la territoriale

M. Jourde rappelle la révocation d'officier de l'armée territoriale d'un commerçant de la Côte-d'Or, qui a été victime de basses rancunes politiques.

Il y a eu erreur. M. Bouhey Allex est un excellent patriote. Il est socialiste, mais un parti ne saurait abolir le monopole du patriotisme.

M. Jourde répondant à M. Bouhey-Allex fait révoqué pour avoir présidé une des séances d'un congrès ouvrier qui a voté la suppression des armées permanentes. On argue d'un article paru dans le *Siècle*, où il était dit que le capitaine Bouhey-Allex aurait dû refuser de faire feu sur la grève générale en temps de guerre. C'est invraisemblable. Si l'on n'a pas le droit d'être socialiste et patriote, il se trouve des hommes sacrifiés qu'il sortir de la patrie. (Mouvements divers).

On a frappé un bon citoyen, un bon patriote, c'est une tête que vous avez jetée par rien. (Applaudissements à gauche).

M. le maréchal de la guerre déclare qu'il n'est pas au courant de cette affaire, mais il est persuadé que le Conseil d'enquête a agi en connaissance de cause. (Très bien).

M. Marcel-Habert. — S'il est vrai que le capitaine Bouhey-Allex ait été révoqué pour avoir protesté en faveur du prétendu socialisme et pour protestation des opinions tendant à la suppression des armées pour sauter et glorifiant les doctrines internationalistes, il y a certainement lieu d'être ému. (Très bien. Bruit sur les bancs socialistes).

On a dit l'autre jour que s'il fallait voter des armées en France, c'était dans le but restreint de la défense nationale.

J'ai pour ma part d'autres espoirs et d'autres sentiments, contraires à certaines doctrines, actuellement régnant. Les et d'autres en pour l'armée. (Très bien. — Mouvements divers).

M. Jaurès est venu défendre les idées contre lesquelles il est poursuivi, parce qu'elles ne seront applicables que dans des siècles éloignés. (Mouvements divers.)

Vif incident

M. Faberot. — J'assistais à la réunion du Congrès ouvrier, réunion pendant laquelle on a discuté les moyens pratiques pour arriver à la suppression des armées permanentes qui sont la ruine de notre pays.

Le capitaine Bouhey-Allé a été révoqué pour avoir assisté à la discussion.

Les socialistes ne disent ce congrès ne sont-elles pas généreuses que celles qui tendent à arriver à faire tuer les citoyens pour la défense d'un mur qui s'appelle la patrie (Vives protestations — Tumulte).

Grév : A l'ordre! à l'ordre! la censure!

M. Faberot demande à expliquer ses paroles. (Vive agitation).

Congrès anti-patriote est composé par la Chambre entière à part une dizaine de révolutionnaires.

M. le Président — La Chambre a un juste sentiment de ses devoirs ... M. Faberot ne retire ... (Bruit).

L'agitation est longue à se calmer.

M. Faberot ne retire ... (Bruit).

M. Thomas ... (Bruit).

Le chapitre 38 est adopté.

Sur le chap. 39, M. Rabier se plaint qu'en exécutant les travaux ... des jeunes gens condamnés avant leur ... sont mis ... bénéficié de la libération. Il est inadmissible qu'on envoie un condamné, soustrait à la prison au milieu de gens ... (Réclamations.)

M. Magniaudé fait remarquer qu'il ne faut pas confondre les bataillons d'infanterie légère d'Afrique avec les compagnies de discipline.

Le chapitre 39 est 40 sont adoptés.

M. Le Hérissé développe sur le chapitre 41, un amendement ... ouvriers des établissements d'artillerie aux ouvriers des hôpitaux ... (Rires).

Le chapitre 41 à 46 sont adoptés.

M. Le Hérissé développe sur le chapitre 41, un amendement ... ouvriers des établissements d'artillerie aux ouvriers des hôpitaux sabotaisons, etc., au point de vue des avantages qui leur sont conférés par l'arrêté ministériel de 1888.

M. le prince d'Arenberg. — Comment organiser-on la retraite des ouvriers de l'artillerie qui rend d'une façon intermittente selon les commandes qu'ils ont avoir.

M. Maurice Faure. — Ils auront un livret individuel comme les ouvriers des subsistances.

M. le président du Conseil. — On demande 50,000 fr. de plus. Où les prendra-t-on? Il faut savoir se contenter aujourd'hui d'un premier pas. (Très bien.)

M. Maurice Faure. — La première sagesse consiste dans la justice en leur donnant une catégorie intéressante de travailleurs. (Très bien.)

L'amen ement est repoussé par 284 voix contre 302 voix.

Comme la fraude n'a été découverte dans cette dernière localité-frontière que par le plus grand des hasards, la preuve n'est pas encore établie qu'il n'y a rien en dans les autres localités, puisqu'aucune enquête n'y a encore été faite.

Et à la rigueur, on pourrait aisément admettre que le passage de Jeumont suffisait aux appétits illicites de l'agence, — c'est du moins ce que prétend l'opinion publique et cette dernière ajoute :

— A quoi bon se compromettre sur trois points quand on peut à la rigueur, se contenter de courir, avec gros profits, des risques très aléatoires sur un seul.

Enfin, pour en revenir à ce qui est connu, c'est-à-dire aux treize mille francs de fraude environ, constatés pour l'instant par M. Inspecteur des finances, examinons le côté responsabilité et ses conséquences.

Les responsabilités et leurs conséquences

On n'apprendra pas sans surprise que les fausses déclarations de l'agence Lejeune et Delebecque ne peuvent donner lieu à aucune poursuite judiciaire.

L'administration se trouve à l'heure actuelle, complètement désarmée en présence même de pareilles manœuvres.

Pour que des poursuites puissent être exercées, il faut, en matière de fausses déclarations, qu'un procès-verbal de constat soit établi sur l'heure.

Il n'y a aucun recours après. Le trésor est volé, la douane fibustée, mais pas plus le premier que le second ne peut prétendre à obtenir justice par la voie des tribunaux. Il faut, en pareil cas, le flagrant délit.

Qui n'est pas pris sur le fait n'en risque rien.

Bien que la loi n'ait pas d'effet rétroactif, nous croyons néanmoins pour l'avenir, devoir appeler toute l'attention des législateurs sur cette singulière lacune du code qui innocente la fraude ignorée, vingt-quatre heures après le moment où elle s'est produite.

Cette simple constatation pourra trouver une place brillante dans le manuel de nos chinoiseries administratives.

D'autre part, nous avons fait connaître ... M. ... s'était accusé personnellement de toutes les fraudes commises au bénéfice de ses patrons.

L'agence a cherché — pour le forcer et pour doter aussi pour apporter un nouvel élément à la série des complices — à intimider un employé trop zélé et qui jetait par ses manœuvres un jour des plus défavorables par ses patrons.

Or, l'agence même ne peut pas prétendre le délit complicité. La loi n'y oppose et le parquet d'Avesnes déclare qu'une action intentée par l'agence à ce dévoué Der... ne tiendrait pas debout.

Et maintenant, M. l'inspecteur des finances continue notre examen tout à votre aise.

L'agence s'en fiche autant que d'un jeu de haricots ou d'une tête de mouton.

Les entrées à Infreuthier

Puisque le mot du mouton nous est venu sous la plume, nous abandonnerons pour l'instant, les fraudes commises à la sortie de France pour nous occuper des entrées des moutons.

Ici, il y aura peut-être d'intéressants points à traiter : Nous procéderons par questions :

1° Est-il vrai que pendant plus de dix ans, les moutons n'étant payé à la douane de Jeumont qu'un droit de 0.10 centimes par mille kilos, au lieu de payer 0.40 centimes par tête ?

On affirme dans la commune que la douane a commis jusqu'en ces derniers temps cette grosse erreur très préjudiciable au Trésor ;

2° Est-il vrai que sous le sous-inspecteur de M. G., aujourd'hui inspecteur sur un autre point de la frontière, les troupeaux de trains passaient sans être visités ?

3° Est-il vrai que des trains chargés de pigeons défilaient à la même époque, avec des chargements de grains complets exempts de tout droit, sous prétexte que ces grains étaient destinés à la nourriture des pigeons ?

En posant des questions de ce genre, nous n'attendons pas une réponse, mais nous demandons à M. l'inspecteur des finances, chargé de l'enquête, d'interroger autour de lui tous ceux qui pourraient être à même de le renseigner.

Pendant les quelques heures de notre séjour à Jeumont, nous avons appris bien d'autres choses encore.

Nous ne voulons ni la lumière que l'on veut faire, il faut la faire complètement.

Il faut établir les responsabilités et ne s'arrêter devant aucune autre considération que la vérité.

M. Paturet sub à Jeumont pour renseigner M. le Ministère des finances. Nous sommes convaincus qu'il le renseignera, mais pour faire besogne utile et profitable au trésor, il faut interroger tout le monde.

On apprendra ainsi des choses fort intéressantes et notamment des fausses déclarations cotées 13,000 francs appartenant comme de petits faits bien minuscules et bien anodins.

Du reste, puisque nous avons commencé notre enquête, nous la continuerons et nous aiderons de tous nos efforts, M. l'Inspecteur des finances à voir clair dans cette affaire trop embrouillée.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

LES FRAUDES de Jeumont

(Suite)

Dans l'histoire encore mystérieuse des fraudes commises par l'agence Lejeune et Delebecque, la vérification n'a pu se faire encore que sur les marchandises sortant de France.

Nous devons ajouter que la vérification en question ne sera jamais qu'une œuvre incomplète quel que soit le talent de l'inspecteur des finances, délégué par le ministre et quel que soit son zèle.

Pour l'instant, M. Paturet s'absorbe dans l'examen des livres de la douane. Il constatera peut-être ainsi une faible partie de la vérité, mais le gros morceau lui échappera car il y a des fraudes qui n'ont pas laissé de traces.

Nous n'avons pas pour habitude de nous en référer aux bruits plus ou moins justifiés qui circulent dans le public. Nous savons fort bien qu'un rien en passant par cent bouches différentes, finit par acquérir les dimensions d'une chose énorme.

Aussi n'attachons-nous qu'une importance relative aux mille commentaires auxquels donnent lieu les fraudes de Jeumont.

Selon les uns, le trésor a été frustré de sept ou huit cent mille francs ; selon les autres, on serait simplement en présence d'une fraude de 13 à 15,000 fr.

Entre deux chiffres si différents, la moyenne est difficile à établir, car elle risquerait d'être fort loin de la vérité, et nous nous en rapportions aux lois rigides des mathématiques.

C'est plutôt avec du bon sens qu'il faut juger le cas présent et c'est avec le bon sens basé toutefois sur des renseignements précis, que nous formulerons une appréciation générale sur l'affaire difficile à travers laquelle M. l'inspecteur des finances se débat un peu comme un aveugle à travers les taillis.

Tout d'abord, il faut bien le dire, la douane dont ne suspectonspas l'honnêteté — elle est même satisfaite en ce qui concerne le petit personnel — a grand intérêt à dissimuler, au moins en partie, la vérité.

Il faut établir les responsabilités et ne s'arrêter devant aucune autre considération que la vérité.

M. Paturet sub à Jeumont pour renseigner M. le Ministère des finances. Nous sommes convaincus qu'il le renseignera, mais pour faire besogne utile et profitable au trésor, il faut interroger tout le monde.

On apprendra ainsi des choses fort intéressantes et notamment des fausses déclarations cotées 13,000 francs appartenant comme de petits faits bien minuscules et bien anodins.

Du reste, puisque nous avons commencé notre enquête, nous la continuerons et nous aiderons de tous nos efforts, M. l'Inspecteur des finances à voir clair dans cette affaire trop embrouillée.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

LA QUESTION des bouilleurs de crû

M. Duquesne de Chérisy, qui a pris une part active à l'organisation de la manifestation du 27 février, et en était le porte-drapeau, écrit à l'*Echo du Nord* et à la *Dépêche* pour expliquer le sens de cette manifestation :

Selon M. Duquesne, « la presse l'a enveloppée par ces petits récits, » Elles ne les lisent ... mêlés à son action, elle n'a pas mesuré l'importance de l'acte en lui-même. »

Et M. Duquesne protestera contre toute politique à laquelle aurait été ... organisateurs, et contre toute indigne intention d'une « mesquine tracasserie faite au gouvernement et à son représentant. »

Nous enregistrons avec plaisir cette déclaration de l'un des principaux directeurs de mouvement. Et nous aurions souhaité qu'après l'appel conciliant qui nous a été communiqué hier par le comité, à prolonger une polémique déjà trop longue.

Nous nous permettrons seulement de faire remarquer à M. Duquesne que la presse n'a point pris parti en tous les torts, mais il semble le croire. Et sans chercher davantage, il l'on avait agi pour la première manifestation de la même façon qu'on semble vouloir le faire pour la seconde, si l'on avait parlé le langage que nous nous sommes depuis quelques jours, concerté un rendez-vous avec M. le Préfet, fait appel à tous les élus, sans d'abord ... ce ... ne ... ne ... ne